



Cotisations sociales agent commercial

Par **RABIN**, le **12/11/2008** à **19:04**

Depuis 3 ans1/2 j'apporte bénévolement ma collaboration à deux de mes anciens salariés qui ont créé leur entreprise. Je suis Agent Commercial et puisque je suis retraité et pour ne pas perturber leur trésorerie je ne prends aucune commission ni aucun frais c'est un choix de ma part. rnrnMalgré toutes les preuves apportées, je me trouve contraint de payer des cotisations alors que je perds de l'argent.rnrnJe demande que mon cas qui n'est certes pas courant soit traité comme exceptionnel. Rien n'y fait et c'est ainsi que je viens de payer près de 1000 € cette année.rnrnQue puis je faire face à cette situation très particulière.rnrnMerci de bien vouloir me répondre